



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Cahier des charges

Formations sur la qualité de vie au travail

2021

Fédération des acteurs de la solidarité

76, rue du Faubourg St Denis - 75010 Paris – tél. : 01 48 01 82 00

federationsolidarite@federationsolidarite.org - <http://www.federationsolidarite.org/>

Offre à renvoyer par mail à :

Sophie Lechat : sophie.lechat@federationsolidarite.org

Coline Derrey-Favre : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org

Alexis Goursolas : alexis.goursolas@federationsolidarite.org

Date limite de retour des offres : **30 avril 2021**



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne



Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

1. La Fédération des Acteurs de la Solidarité

La **Fédération des Acteurs de la Solidarité** regroupe **870** associations de solidarité et organismes qui vont vers et accueillent les plus démunis, notamment les acteurs de l'accueil, hébergement et insertion (AHI), du dispositif national d'asile (DNA) et de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Réseau généraliste de lutte contre les exclusions, la fédération promeut le travail social, ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social, et défend la participation des personnes en situation d'exclusion à la réflexion sur les politiques publiques qui les concernent.

La **Fédération** :

- Lutte contre les exclusions, en favorisant notamment l'accès à l'emploi et au logement des personnes qui en sont les plus éloignées.
- Dénonce les décisions et les actions qui tendent à accroître l'exclusion et les inégalités sociales.
- Sensibilise l'opinion publique et les décideurs aux situations d'exclusion.
- Fait progresser l'accompagnement des personnes en difficulté.
- Facilite les échanges, la réflexion et la co-construction de propositions politiques avec les associations adhérentes et les personnes accompagnées.
- Observe et analyse grâce à des études, des enquêtes et des sondages sur les personnes accompagnées, sur l'évolution des métiers de l'insertion sociale et sur la vie associative.
- Met en œuvre des actions et programmes visant l'amélioration de l'accompagnement des personnes, par la formation, l'ingénierie de projets et la création de partenariats.

La **Fédération** est composée d'un siège national, et d'associations régionales juridiquement indépendantes.

2. Présentation générale des actions de formation

→ Enjeux

Le Pacte Ambition IAE remis au Président de la République en septembre 2019 va permettre un déploiement très important du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, par l'augmentation considérable du nombre de postes d'insertion d'ici 2022.

Durant son élaboration, l'Etat comme les réseaux et le conseil de l'inclusion dans l'emploi, ont partagé la nécessité de mesures de professionnalisation fortes du secteur pour réussir ce déploiement quantitatif.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont souvent peu pourvues en ressources humaines dédiées à des fonctions supports. L'essentiel de leur énergie est dédié à l'accompagnement des salariés en insertion, à l'organisation de la production et au fonctionnement administratif et budgétaire de leur structure, en lien avec la nécessité de reporting auprès des financeurs, publics notamment.

Elles s'inscrivent par ailleurs rarement dans un champ conventionnel structuré, adapté à leurs besoins et suffisamment puissant pour leur apporter les appuis nécessaires à l'amélioration de leur propre cadre de travail. En conséquence, de nombreuses SIAE sont peu outillées au regard de la gestion des ressources humaines des salariés et de la mise en place de démarches de qualité de vie au travail.

Ce phénomène peut avoir deux conséquences. Tout d'abord, il peut limiter la capacité des structures à agir positivement et durablement pour l'insertion, en engendrant des situations de fatigue professionnelle des salariés permanents, de turn-over ou en limitant leur capacité d'innovation, faute d'un dialogue interne assez organisé.

Ensuite, il peut avoir des effets sur le parcours des salariés en insertion à court terme, en n'exploitant pas des possibilités de valorisation de leurs compétences ou de leur implication dans le travail.

→ Objectifs

La Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite appuyer les SIAE dans l'amélioration des compétences des salariés permanents, l'organisation de travail et la gestion des ressources humaines dans l'IAE, afin de consolider les structures. Elle leur permettra ainsi de s'inscrire pleinement dans la dynamique du Pacte Ambition, tout en renforçant la qualité du parcours des salariés en insertion.

Pour cela un groupe de travail constitué de SIAE adhérentes volontaires a été constitué afin de définir quels étaient les besoins des structures et de proposer des réponses adaptées.

Il est ressortis de ces échanges le besoin de mettre en place un programme de formation axé sur différentes dimensions liées à la qualité de vie au travail.

Trois thèmes de formation ont été retenus, le présent cahier des charges comporte donc 3 programmes de formations indépendants qui forment **3 lots distincts** :

- 1- Formation « Prévention des risques psychosociaux »
- 2- Formation « Mettre en œuvre une démarche qualité de vie au travail au sein de sa structure »
- 3- Formation « Accompagner sa structure dans une nouvelle dynamique collective »

A ceci s'ajoute un **4ème lot**, indépendant également, concernant une prestation **d'animation et de formation de deux groupes d'échange de pratiques entre pairs**.

3. Présentation des programmes de formations

Lot 1 – Formation « Prévention des risques psychosociaux »

Objectifs

Apprendre à identifier et prévenir les risques psychosociaux et introduire la notion de qualité de vie au travail : connaître le cadre légal et les enjeux des RPS ainsi que les facteurs de risque et leurs effets ; apprendre à réaliser un diagnostic puis mettre en place et suivre un plan d'action privilégiant une approche primaire de la prévention ; apprendre à reconnaître et gérer une situation critique (pour les autres et soi-même).

Public cible

Dirigeant.e salarié.e de SIAE ou direction de pôle/direction des ressources humaines.

Contenu

La formation est constituée de 4 modules, soit 2 jours de formation au total entrecoupés d'une intersession :

Module 1 : présentation des RPS.

Définition, catégories de risques, facteurs favorisants et conséquences.

Enjeux juridiques, économiques et sociaux, obligations de résultat et de moyen, principes généraux de prévention, lien entre RPS et DUERP.

Intégration des RPS dans les processus de prévention existants.

Conditions de réussite d'une démarche de prévention durable.

Module 2 : préparer la démarche et le diagnostic.

Evaluer les risques : les étapes, l'analyse des situations de travail.

Communiquer, associer et faire participer les salariés et leurs représentants.

Module 3 : comment élaborer son plan d'action.

Proposer, hiérarchiser, formaliser.

Module 4 : suivi, évaluation, ajustements et intégration.

Modalités pédagogiques

Une approche concrète basée sur les expériences professionnelles et accompagnée d'outils pour chaque étape.

Une formation action qui permettra aux participants de produire.

Une intersession est prévue entre les deux journées afin que les participants puissent produire et réaliser un diagnostic et un plan d'action pour leur structure, puis échanger dessus lors de la seconde journée.

Prévoir 3 semaines entre les deux jours de formation.

Nous souhaitons une approche pédagogique positive, orientée solution afin notamment que le sujet ne soit pas trop anxiogène.

Lot 2 – Formation « Mettre en œuvre une démarche qualité de vie au travail au sein de sa structure »

Objectifs :

Apprendre à mettre en place et faire vivre une démarche qualité de vie au travail (QVT) collaborative au sein de son organisation : connaître les étapes de la démarche, s'approprier les outils, produire.

Pédagogie de promotion du collectif dans cette démarche.

Public cible :

Dirigeant.e salarié.e de SIAE ou directeur.rice de pôle.

Contenu :

La formation est constituée de 3 modules, soit 2 jours de formation au total :

Module 1 : présentation de la QVT.

Définition, cadre réglementaire, intérêts et enjeux, principes et conditions de réussite.

Module 2 : démarrer son projet QVT.

Cadrage du projet et communication, comment faire son état des lieux/diagnostic.

Module 3 : plan d'action et pérennisation.

Réaliser un plan d'actions, tester et évaluer, pérenniser sa démarche.

> Le sujet relatif à la mise en place d'espaces de discussion sur le travail destinés à faciliter l'expression des salariés sera en filigrane et transversal sur l'ensemble de la formation.

Modalités pédagogiques :

Une approche active et concrète ponctuée d'exemples et accompagnée d'outils pour chaque étape. Nous souhaitons une pédagogie de promotion du collectif dans cette démarche.

Une formation action de 2 jours qui permettra aux participants de produire.

Une intersession est prévue entre les deux journées afin que les participants puissent produire et réaliser un diagnostic et/ ou un plan d'action pour leur structure puis échanger dessus pendant la seconde journée.

Le travail en intersession pourra donc être individualisé et dépendre de l'avancement de chacun.e des participant.e.s sur ce sujet.

Prévoir 3 semaines entre les deux journées de formation.

Lot 3 – Formation « Accompagner sa structure dans une nouvelle dynamique collective »

Objectif :

Former les dirigeant.es à développer une dynamique collective au sein de leur structure et la mettre au service des pratiques managériales.

Remettre en perspectives ses propres pratiques au regard de cette approche participative et collaborative.

Public cible :

Toute personne en charge du management au sein d'une SIAE .

Programme :

La formation est constituée de 2 modules, soit 2 jours de formation consécutifs au total auxquels vient s'ajouter une demi-journée de retour d'expérience :

Module 1 : pilotage des équipes, communication et relations dans l'entreprise

- Communication et écoute
- Motivation, valorisation, implication
- Prévention et gestion des conflits (dont médiation)
- Faire des retours (« feedback »)
- Les espaces pour parler du travail

Module 2 : l'animation du collectif.

- Organisation et méthodologie d'animation
- Les différents formats de réunion et leurs objectifs. Forces et faiblesses de chacun
- Adapter son rôle aux différents types de réunions : production, facilitation, régulation
- Gérer le groupe
- Intelligence collective

Les méthodes d'intelligence collective seront pratiquées tout au long du module 2 et permettront de traiter les sujets listés tout en expérimentant quelques techniques. Un temps sera dédié en fin de module à la prise de recul sur les méthodes d'intelligence collective pratiquées et leur utilisation (objectifs, méthode et étapes, outils ...)

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie active basée sur des cas concrets et des expériences vécues par les participant.e.s ; des réflexions et échanges entre pairs.

Les éléments théoriques doivent aussi pouvoir être présentés. Le fil directeur de cette formation doit être basé sur les principes fondamentaux du management que sont fédérer, déléguer, autonomiser et décider.

Une formation action de 2 jours qui s'accompagnera d'une ½ journée en visioconférence de restitution et partage d'expérience 3 semaine plus tard.

Conditions sanitaires liées à la crise Covid19 :

La fédération régionale s'engage à organiser la formation conformément aux obligations et recommandations gouvernementales en vigueur. Elle pourra définir, en accord avec les prestataires formateurs, les modalités pratiques de la formation, à savoir en présentiel ou à distance.

Ces modalités peuvent également être adaptées au contenu de la formation, alternant présentiel et visioconférence.

→ Ingénierie de formation

Chaque région compose un groupe de stagiaires qui suit le parcours complet de la formation choisie.

Les fédérations régionales sont libres d'organiser l'ingénierie de formation. Aussi, une fois les prestataires formateurs retenus par le siège national de la fédération, le montage de la formation est organisé en bilatéral entre la fédération régionale et le formateur.

→ Au-delà des formations – favoriser la qualité de vie au travail

Ces programmes de formation s'inscrivent dans une dynamique plus globale d'appui aux équipes dirigeantes sur l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines et la qualification des salariés permanents en vue de la consolidation des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Pour faciliter la réussite de ces actions les formateurs seront invités à évaluer les éventuels besoins identifiés propres au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

Les formateurs peuvent proposer des modalités d'évaluation de ces sessions tant au niveau des résultats sur les pratiques que sur les organisations internes.

4. Présentation des groupes d'échange de pratiques (GEP)

Lot 4 – Formation et animation de groupes d'échange de pratiques

Les divers échanges que nous avons pu avoir avec nos adhérents ont fait émerger le besoin pour certain.es dirigeant.es salarié.es de SIAE de pouvoir travailler et partager entre pairs sur des sujets relatifs à la qualité de vie au travail.

A cette fin **deux groupes d'échange de pratiques** constitués de dirigeant.es salarié.es de différents types de SIAE vont être constitués à des niveaux inter-régionaux.

Bien que regroupant des dirigeant.es issu.es de régions différentes, chaque groupe aura un référent issu d'une fédération régionale principale et qui sera l'interlocuteur de l'intervenant sélectionné.

Les groupes d'échange de pratiques vont regrouper des types de Structures d'Insertion par l'Activité Economique différentes dans la mesure où leurs spécificités et leurs enjeux ne sont pas les mêmes.

- Un groupe sera composé de dirigeant.es d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Un groupe sera composé de dirigeant.es d'Associations Intermédiaires (AI)

Chaque groupe sera composé de 8 personnes environ et les rencontres sont prévues en visioconférence.

Objectifs :

Créer une dynamique de groupe/une communauté, animer et former chaque groupe à l'intelligence collective pour lui permettre de devenir rapidement un groupe ressources autonome pour partager sur les enjeux et problématiques rencontrés par leurs membres.

Il y a donc un double enjeu d'autonomisation et de pérennité du groupe.

Les thèmes de travail seront à définir par les membres de chaque groupe constitué, avec l'aide de l'animateur/formateur, et seront en lien avec la qualité de vie au travail qui désigne à la fois les conditions de travail, le contenu du travail et la capacité à s'exprimer et à agir.

Les thèmes seront à définir en amont mais ont été évoqués à ce jour de manière générale des sujets relatifs à la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail (recrutement, délégation, fixation d'objectif, animation de réunion, cohésion d'équipe...)

Modalités d'animation :

Chaque groupe sera animé par un.e intervenant.e extérieur.e qui aura également la mission de former les participant.es à des méthodes d'intelligence collective tout en les faisant pratiquer sur des cas concrets liés à leurs besoins.

Il est prévu que le/la prestataire intervienne lors des 3 premières rencontres qui dureront 3 heures chacune dans l'objectif de rendre le groupe autonome.

La formation aura donc lieu pendant les rencontres, sur des cas pratiques, et des temps devront être dédiés à la prise de recul sur les méthodes d'intelligence collective pratiquées et leur utilisation (objectifs, méthode et étapes, outils ...)

Prestation recherchée :

Accompagnement de deux groupes distincts constitués de 8 personnes environ chacun, en visioconférence, et animation de 3 sessions de 3h chacune pour chaque groupe (soit 18h au total d'animation/formation) avant le 31 décembre 2021.

La première session sera destinée à la constitution du groupe (faire connaissance, créer un climat de confiance et d'écoute...). Des méthodes d'animation et de facilitation seront déjà mises en œuvre afin de les aider à déterminer les prochains sujets prioritaires. Les thèmes à travailler pourront donc être différents au sein de chacun des groupes d'échange de pratiques.

Les deux sessions suivantes permettront au groupe de découvrir et de pratiquer diverses méthodes d'intelligence collective en traitant les thèmes identifiés.

Il est possible pour le/la prestataire de ne postuler que sur un seul groupe d'échange de pratique.

→ Ingénierie de formation

Chaque groupe sera accompagné par un.e référent.e appartenant à une fédération régionale qui sera en charge de constituer et mobiliser les membres de ce dernier.

Le/la référent.e d'un groupe s'engage à organiser les regroupements (dates des rencontres, lien pour la visio-conférence) et à rédiger un compte-rendu de chaque rencontre.

→ Au-delà des GEP – favoriser la qualité de vie au travail

Cette action d'échange de pratiques entre pairs s'inscrit dans une volonté de soutien des dirigeants de SIAE et le formateur/facilitateur sera invité à évaluer les éventuels besoins identifiés propres au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

Il/elle pourra également nous proposer des modalités d'évaluation de ces sessions tant au niveau des apprentissages réalisés que sur les résultats sur les pratiques et les organisation internes.

3. Modalités pratiques

→ Régions concernées

Les 3 premiers lots sont mis en place dans deux régions sélectionnées par le siège de la fédération grâce à un appel à candidatures lancé auprès de ses associations régionales :

- Fédération régionale Centre-Val de Loire
- Fédérations régionales Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté (candidature et organisation inter-régionale)

Les lieux précis de formation pourront varier selon la provenance des stagiaires.

Les deux groupes d'échange de pratiques (lot 4) seront organisés par les fédérations régionales suivantes :

- Fédération régionale Occitanie (en inter-région avec la Fédération régionale Ile de France et la Fédération régionale Nouvelle Aquitaine) : groupe d'échange constitué de dirigeants d'Associations Intermédiaires et accompagné de deux référents des fédérations régionales

- Fédération régionale Grand-Est (en inter-région avec la Fédération régionale Bourgogne Franche-Comté) : groupe d'échange constitué de dirigeants d'Ateliers et Chantiers d'insertion accompagné d'une référente d'une fédération régionale

Toutes les rencontres des groupes d'échange de pratiques auront lieu en visioconférence.

→ Calendrier

pour les formations :

Les régions sélectionnées ont établi un calendrier prévisionnel pour l'année 2021 pour la tenue des sessions de formation. Ce calendrier étant prévisionnel, il peut être modifié – si besoin – après accord entre la région et le prestataire formateur retenu.

Les formations seront organisées à partir du mois de septembre 2021 et **devront impérativement avoir lieu avant le 31 décembre 2021.**

Chaque région décidera en accord avec les organismes retenus d'un calendrier plus précis.

pour le groupe d'échange de pratiques :

Les 3 sessions de regroupement devront avoir lieu avant le 31 décembre 2021.

→ Articulation siège national / associations régionales

Le siège national et les fédérations régionales sont juridiquement indépendants. La répartition des rôles concernant ces actions est la suivante :

pour les formations :

Le siège national :

- A construit le contenu des 3 formations proposées
- A sélectionné les fédérations régionales sur la base d'un appel à candidatures
- Sélectionne les organismes de formation par le présent appel d'offres
- Rémunère les organismes de formation sélectionnés
- Pilote la démarche globale et organise l'évaluation de la formation

Les fédérations régionales :

- Organisent la logistique de formation (salle, inscriptions, réservation d'hôtel pour les formateurs...)
- Sélectionnent les stagiaires

pour le groupe d'échange de pratiques :

Le siège national :

- Sélectionne les animateurs/facilitateurs par le présent appel d'offres
- Rémunère les intervenants sélectionnés
- Pilote la démarche globale et organise l'évaluation de la formation

Les fédérations régionales :

- Constituent les groupes de participant.es
- Organisent la logistique des regroupements et les comptes-rendus

→ Suites

Début 2022, le siège de la fédération et les fédérations régionales sélectionnées évalueront les résultats des actions, à partir notamment des fiches d'évaluation des stagiaires et des formateurs. Les contenus des modules et l'ingénierie pédagogique de formation pourront être réajustés suite à cette évaluation.

Sous réserve de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027, ces éléments réactualisés pourront donner lieu à une seconde opération en 2022 dans de nouvelles régions, selon les mêmes modalités pratiques et la même répartition des rôles entre siège et fédérations régionales.

Les programmes de formation seront quoiqu'il en soit mis à disposition de l'ensemble des fédérations régionales de la fédération, qui seront libre de les intégrer à leur catalogue de formation, charge à elle de sélectionner les formateurs et d'assumer leur rémunération.

Une valorisation de l'action est conduite dans l'ensemble du réseau au travers de journées nationales et régionales, de fiches actions et d'articles dans les publications de la fédération.

4. Comment candidater

→ Sur quelles régions et quels modules candidater ?

Il s'agit d'un marché par lots. Aussi, l'organisme de formation est libre de candidater sur le nombre de lots et les régions de son choix.

Les offres sont examinées lot par lot. Les lots sont indépendants et attribués séparément.

Un acte d'engagement est signé pour chacun des lots.

Dans le cas où plusieurs lots sont attribués à un même titulaire, il est possible de signer avec ce titulaire un seul marché regroupant tous les lots concernés.

→ Documents à fournir par le candidat

pour les formations :

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des formateurs
- Les références de formations similaires assurées par l'organisme de formation

- La fiche « Candidature par formation et par région » jointe en annexe au présent cahier des charges, dûment complétée
- Un tableau synthétique avec le nom du ou des formateurs par formation et par région
- Une méthode pédagogique et un contenu détaillé pour chaque module concerné par votre candidature
- Une proposition de prix détaillée, incluant les frais annexes

pour le groupe d'échange de pratiques :

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des formateurs
- Les références de formations similaires assurées par l'intervenant.e
- De préciser pour quel(s) groupe(s) d'échange vous postulez et de fournir un tableau synthétique avec le nom du ou des formateurs par groupe d'échange de pratique
- Une proposition de méthodes adaptées à l'objectif, à la thématique générale et aux durées proposées.
- Une proposition de prix détaillée, incluant les frais annexes éventuels.

→ Critères de sélection

pour les formations :

- ✓ Prix (30%)
- ✓ Proposition pédagogique (30%)
- ✓ Composition et expérience de l'équipe, notamment dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (20%)
- ✓ Qualité et précision de la réponse (20%)

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites uniquement. Il n'est pas prévu d'audition.

pour le groupe d'échange de pratiques :

- ✓ Expérience de (des) intervenant(s) en animation de groupe et facilitation autour des méthodes d'intelligence collective (30%)
- ✓ Prix (25%)
- ✓ Compétences en management et ressources humaines (20%)
- ✓ Qualité et précision de la réponse (15%)
- ✓ Connaissance de l'IAE (10%)

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites uniquement. Il n'est pas prévu d'audition.

→ Délais de réponse

Votre offre composée des pièces ci-dessus est à adresser **pour le 30/04/2021 au plus tard**, à :

Sophie Lechat : sophie.lechat@federationsolidarite.org

Coline Derrey-Favre : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org

Alexis Goursolas : alexis.goursolas@federationsolidarite.org

→ Obligations liées au cofinancement du marché par le Fonds Social Européen

Toute communication ou publication du prestataire concernant le marché doit mentionner la participation du Fonds Social Européen.

Le prestataire s'engage à indiquer la participation financière du FSE aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre, au public concerné et aux participants au marché.

Les participants de chaque session de formation devront signer une feuille d'émargement conforme aux obligations de publicité du Fonds Social Européen. L'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront être conformes aux obligations de publicité du FSE.

Le prestataire s'engage à mettre à la disposition de l'État et/ou des personnes dûment mandatées tout document ou information de nature à permettre l'évaluation.

Le prestataire s'engage à fournir toutes les données détaillées demandées par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

Jusqu'au 31 décembre 2026 le prestataire tient à la disposition de l'État l'ensemble des pièces justificatives probantes relatives aux dépenses déclarées et aux paiements effectués, soit :

- documents originaux comptables, ou dans des cas exceptionnels dûment justifiés, les copies certifiées conformes des documents originaux relatifs au marché ;
- toute pièce probante non comptable permettant de justifier la réalité et la conformité du marché réalisé ;
- toute pièce permettant de justifier le respect des obligations de publicité.

Durant cette période, il se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou communautaire habilitée.

Le prestataire devra préciser dans sa facturation les détails de la formation qu'il a effectuée (lieu, etc.). Il indiquera que ces prestations ont été menées dans le cadre d'un projet cofinancé par le FSE en faisant apparaître les logos sur les factures. Les montants devront être indiqués HT et TTC. Les factures devront faire apparaître les périodes de réalisation.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne



*Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Candidature par formation et par région

Formations sur la qualité de vie au travail 2021

Fédération des acteurs de la solidarité

76, rue du Faubourg St Denis - 75010 Paris – tél. :01 48 01 82 00 - federationsolidarite@federationsolidarite.org - <http://www.federationsolidarite.org/>

Offre à renvoyer par mail à :

Sophie Lechat : sophie.lechat@federationsolidarite.org

Coline Derrey-Favre : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org

Alexis Goursolas : alexis.goursolas@federationsolidarite.org

Fiche à joindre à votre offre dûment complétée



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne



Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

FICHE A COMPLETER

NOM DU PRESTATAIRE FORMATEUR:

.....

VEUILLEZ MARQUER D'UNE CROIX LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CANDIDATURE :

	Formation Prévention des RPS	Formation Mettre en œuvre une démarche QVT	Formation Accompagner dans une dynamique collective
Centre-Val Loire de			
Grand- Est/Bourgogne- Franche-Comté			

Pour rappel :

La formation « Prévention des risques psychosociaux » est constituée de 4 modules soit 2 jours de formation au total

La formation « Mettre en œuvre une démarche qualité de vie au travail au sein de sa structure » est constituée de 3 modules soit 2 jours de formation au total

La formation « Accompagner sa structure dans une nouvelle dynamique collective » est constituée de 2 modules soit 2, 5 jours de formation

Les descriptifs détaillés de ces formations sont intégrés au cahier des charges.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne



*Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*